Trophées de l’agriculture durable, jusqu’au 17 mai pour concourir

mardi 16 avril 2013, par lpe

Le Ministre de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt lance, avec le soutien financier du Crédit Agricole, la 5ème édition des Trophées de l’Agriculture Durable.
Ceux-ci distinguent des démarches innovantes individuelles ou collectives, abouties, réussies, exemplaires en matières environnementale, économique et sociale.
Cette année, les démarches à caractère agro-écologique seront particulièrement appréciées. Elles sont, en effet, les témoins réussis d’une agriculture doublement performante économiquement et écologiquement, qui s’appuie sur les ressources de la nature tout en les préservant.
A l’instar des années précédentes, les Trophées de l’Agriculture Durable décerneront 2 grands prix :
- le prix de la catégorie « exploitants » qui récompense un agriculteur ou un groupe d’agriculteurs,
- le prix de la catégorie « structures » qui distingue l’action d’une structure (association, coopérative, chambre d’agriculture…) dont la vocation est d’accompagner les agriculteurs.

Chaque catégorie est dotée d’un prix de 8 000 € récompensant les lauréats nationaux.
Cette année, les Trophées de l’Agriculture Durable innovent avec la mise en place de 3 nouveaux prix décernés au niveau national :
- le prix spécial de la démarche collective, de 4 000 €, qui récompensera un projet agricole collectif,
- le « coup de cœur des lycéens » décerné par un jury de lycéens agricoles sensibilisés à l’agro-écologie,
- le « coup de cœur du public » décerné par le public via le site du ministère : www.agriculture.gouv.fr.

Pour participer aux Trophées de l’Agriculture Durable, le dossier de candidature doit être déposé au plus tard le 17 mai 2013 à la DRAAF Poitou-Charentes
A l’attention de Sylvain BLONDEAU
15 rue Arthur RANC CS 40537
86020 POITIERS CEDEX

Les dossiers de candidature et le règlement du concours sont téléchargeables à l’adresse suivante :
http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/

Le déroulement du concours se réalise en 2 phases de sélection avec un premier jury régional qui délibérera au plus tard le 7 juin 2013. Les dossiers ainsi retenus au plan régional seront ensuite soumis au jury national qui désignera les lauréats en octobre 2013.